



**LA FONTAINE SAINT MARTIN  
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
du 18 Octobre 2016**

COMPTE-RENDU sommaire de la séance du 18 Octobre 2016 à 20h30.

Le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie sur convocation de M. Christophe LIBERT, Maire.

Etaient présents : M. Christophe LIBERT, M. Dominique COLOMBEL, M. Jacques AUBRETON, Mme Fabienne BRETIGNOL, Mme Christiane MEACCI, Mme Aby SCHAFFER, Mme Laurence HORY, Mme Inès DURAND-GASSELIN, M. Christophe DUPONT, Mme Françoise BOUGARD, M. Eric BEDOUET.

Absents excusés: M. Olivier GALERAN, M. Didier GOUESSE, M. Juan DE LA HORRA, Mme Marie GROULT ayant donné pouvoir à Mme Aby SCHAFFER

A été nommé secrétaire de séance : M. Christophe DUPONT

M. le Maire propose au Conseil Municipal de modifier l'ordre du jour comme suit :

- Ajout d'un point supplémentaire : «Dénomination du futur Lotissement ».
- Ajout d'un point supplémentaire : «Permis d'aménager, Approbation du devis pour la réalisation du permis d'aménager lotissement »
- Ajout d'un point supplémentaire : «Politique Energie Climat»
- Ajout d'un point supplémentaire : « droit de préférence, vente d'une parcelle »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, APPROUVE À L'UNANIMITÉ, la modification de l'ordre du jour.

M. le Maire procède à la lecture de l'ordre du jour:

Ordre du jour :

- Motion concernant la Poste
- Motion adressée au Directeur Académique des services de l'Education Nationale
- Frais de déplacement de l'avocat défendant les intérêts de la commune dans l'affaire de la carrière de Courcelles
- Présentation du RIFSEEP, régime indemnitaire lié aux fonctions, sujétions, l'expertise et l'engagement professionnel- remplaçant les régimes indemnitaires existants
- Achat de panneaux de lieu-dit
- Prévision des travaux pour 2017
- Compte rendu du service assainissement 2015
- Compte-rendu de la commission cantine
- Hangar municipal
- Questions diverses

La séance est ouverte sous la présidence de Christophe LIBERT.

Monsieur le Maire reprend le compte rendu du 15 septembre 2016 qui n'appelle aucune remarque et est adopté à l'unanimité.

Délibérations :

**Vœu pour Défendre et développer le service public de La Poste**

Nous sommes usagers, élus locaux: nous décidons de lancer un appel à toutes nos concitoyennes et concitoyens pour défendre et développer le service public de La Poste.

L'objectif principal du contrat de présence postale territoriale pour les 3 ans à venir , en cours de discussion entre La Poste, le gouvernement et l'AMF , au nom de « l'adaptation du réseau aux contraintes économiques » est la fermeture de très nombreux bureaux de poste, en continuant les fermetures dans le monde rural, et en les accélérant dans les villes. Il s'agit de passer d'un réseau où les BP étaient largement majoritaires, encore en 2014 (ils ne sont plus aujourd'hui qu'à 54 %) à un réseau largement

dominé par les « partenariats » où les bureaux de poste seront en forte régression. Le nombre de points de contacts restant inchangé (17 000) puisque les BP seront transformés en agences postales communales ou en relais commerçants.

Pour imposer cette régression, il faut lever l'obstacle de l'opposition des maires, des conseils municipaux, de l'action des usagers et des syndicalistes dans les territoires. Il est donc créé 3 sortes de points de contacts. Pour ceux qui relèvent du fonds de péréquation, il y a encore besoin de l'accord du maire et du conseil municipal. Mais pour ceux qui ne relèvent pas du fonds de péréquation et qui ont plus de 18 h d'horaires hebdomadaires, il n'y aura plus de diagnostic partagé, ni d'accord préalable du maire et du conseil municipal pour fermer le bureau de poste. Or, aucun bureau de poste ne doit évoluer sans l'accord préalable du conseil municipal et des CDPPT.

Cette politique s'accompagnera de la création de MSAP, maisons de services au public, et des facteurs guichetiers. L'objectif de ces MSAP rejoint celui des missions nouvelles confiées aux facteurs pour compenser la régression des services publics sociaux et de santé, missions financées par les habitants concernés.

La poste deviendrait la béquille de cette régression généralisée.

Il est possible de mener un combat offensif pour faire de ces MSAP des « MSP », de véritables maisons de services publics, en posant des conditions de créations d'emplois en nombre suffisant, de formation des salariés concernés, de gestion démocratique et participative de ces maisons de service public.

La Poste doit orienter sa politique vers ce qui est sa mission : le service public, et non pas empocher le CICE (300 millions par an) pour supprimer des emplois et privilégier la rentabilité financière.

Nous appelons nos concitoyens à :

1. Refuser l'orientation adoptée pour ce nouveau contrat de présence postale pour 2017-2019.
2. Se battre partout, pied à pied, pour empêcher toute fermeture d'un bureau de poste et toute diminution des horaires d'ouverture. Objectif : zéro fermeture de bureau de poste !
3. Demander que les CDPPT soient élargies aux associations d'usagers et organisations syndicales représentatives du personnel et qu'elles soient consultées sur l'ensemble des évolutions en cours au sein du réseau postal local ou sur les réorganisations de services qui impactent les conditions de travail et le service rendu aux usagers.
4. Demander la hausse des ressources du fonds de péréquation qui permettent de financer les rénovations et accompagnements du public dans les bureaux de postes et que ce périmètre soit élargi au-delà des quartiers en politique de la ville.
5. Agir pour mettre en place de vraies maisons de services publics, ce qui implique des objectifs en termes de créations d'emplois, de formation, de gestion démocratique...

#### **Vœu adressé à M. le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale relatif au projet d'évolution du réseau des écoles du Département de la Sarthe.**

C'est dans la presse locale du samedi 24 septembre 2016 ainsi que par l'association des maires de la Sarthe, que nous prenons connaissance de votre projet de convention cadre.

Malgré les points positifs que vous mettez en avant pour la réussite scolaire des enfants de nos communes rurales, nous déplorons d'avoir eu connaissance d'un tel projet par la presse locale. Il aurait été préférable d'en informer préalablement les maires, qui ont encore une école dans leur village, et qui ont encore à ce jour la compétence scolaire.

Votre projet fait totalement disparaître les petites structures au détriment des intercommunalités. Que deviendront nos bâtiments scolaires que l'on a su entretenir ? Notre commune a investi 380 000€ dans l'école et la cantine avec un crédit de 150 000€ qui se termine en 2026 et un autre de 105 000€ qui se termine en 2025. Nous avons engagé 65 000€ d'investissement en 2016 pour la mise aux normes de l'accessibilité et la rénovation extérieure d'une classe, sans oublier la sécurisation de l'école.

Nous continuons aussi à investir dans l'achat de matériels divers, tous les ans (multimédia vidéoprojecteur...), pour que nos enfants puissent avoir des conditions de travail performantes et l'arrivée de la fibre l'année prochaine, étendu dans nos classes, permettra un fonctionnement efficace de l'outil informatique.

Que vont devenir nos assistantes maternelles, nos employés municipaux qui habitent souvent le village ?

Votre décision infligera un coût supplémentaire aux communes et aux parents en matière de déplacement, aggravera le rallongement de la journée des enfants qui sont déjà plus fatigués avec la mise en place des TAP (déplacement en bus pour certains alors qu'il venait à pied ou à vélo à l'école). De plus, il accentuera les risques de pollution, l'insécurité routière et aura des incidences sur la santé.

Ce projet ira à l'inverse des préconisations que nous élaborons, comme le plan climat air énergie territorial, pour lequel nous allons demander aux habitants de limiter leur déplacement.

Quels jeunes parents voudront habiter dans un village sans école ? Ils seront obligés de rechercher une commune avec école pour s'y installer. Que dire de la perte d'attractivité pour nos communes ?

Qui financera les regroupements de classes, à l'heure des baisses de dotations ? La recentralisation du lieu d'étude demandera de lourds investissements que les communes, via les Communautés de Communes, devront supporter.

L'école crée un vrai lien social grâce aux associations qui animent les villages (marcher de Noël, carnaval, kermesse...). Les dons aux coopératives scolaires des associations de parents d'élèves permettent d'améliorer la vie scolaire, sans oublier la survie des derniers commerces.

Les élèves des classes à deux niveaux ne sont pas en échec, bien au contraire, ils sont plus autonomes et solidaires.

Le résultat de la signature de cette convention sera l'exode rural. Il accentuera le sentiment d'abandon des habitants de nos communes vis-à-vis de l'Etat, car c'est souvent le dernier service public qui crée du lien social et favorise le bien vivre ensemble sur nos territoires.

Aussi nous vous demandons, Monsieur le Directeur Académique des services de l'Education Nationale, de revenir sur votre décision, afin de préserver de bonnes conditions d'études pour nos enfants et maintenir un avenir pour nos villages ruraux.

#### **Remboursement des frais de déplacement de l'avocat défendant les intérêts de la commune-**

Requête présentée par la commune de La Fontaine Saint Martin contre l'arrêté préfectoral 2014 035-0027 du 17 février 2014 devant le Tribunal Administratif de Nantes.

Monsieur le Maire sort de la salle.

Vu la délibération du conseil municipal n° 11 2015 du 9 mars 2015 relative à la défense des intérêts de la commune de La Fontaine Saint Martin dans le cadre de sa requête présentée contre l'arrêté préfectoral 2014 035-0027 du 17 février 2014 devant le tribunal administratif de Nantes,

Vu la délibération du conseil municipal n° 35 2016 du 31 mai 2016 désignant Maître Gregory VILLEMONT, SCP d'avocats, 1 rue du 33è mobiles CS 21508 Le Mans, pour la défense de la commune de La Fontaine Saint Martin dans cette instance,

Considérant que cette affaire est fixée à l'audience que tiendra le tribunal administratif de Nantes le 3 novembre 2016 et qu'il est possible de présenter certaines observations orales et de préciser si besoin certains éléments du dossier,

Considérant que l'assurance de Protection juridique de la commune ne prend pas en charge les frais de déplacement de l'avocat,

Monsieur Dominique COLOMBEL, premier adjoint au Maire, présente au conseil municipal un devis pour déplacement et plaidoirie à l'audience du 3 novembre 2016 qui se monte à 813€ TTC.

Hors la présence de Monsieur Christophe LIBERT, Maire,

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal, avec 10 voix POUR,

✓ Emet le souhait que Maître Gregory VILLEMONT soit présent à l'audience qui se tiendra le 3 novembre 2016 au Tribunal Administratif de Nantes pour la défense des intérêts de la commune,

✓ Approuve le devis présenté pour déplacement et plaidoirie d'un montant de 813,00€ TTC.

✓ Autorise Monsieur le Maire à signer les actes à intervenir pour l'application de la présente délibération.

#### **Présentation du Régime Indemnitaire lié aux Fonctions Sujétions à l'Expertise et à l'Engagement Professionnel - RIFSEEP**

Monsieur le Maire présente le nouveau régime indemnitaire lié aux fonctions, aux sujétions, à l'expertise et à l'engagement professionnel (Décret n° 2010-513 du 20 mai 2014). Ce nouveau régime indemnitaire a vocation à remplacer les régimes indemnitaires existants et à s'appliquer à l'ensemble des filières.

L'objectif est de valoriser principalement l'exercice des fonctions avec l'IFSE (indemnité liée aux fonctions, Sujétions et Expertises). Un Complément Indemnitaire Annuel (CIA) tiendra compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir.

Le dispositif a vocation à s'appliquer à l'ensemble des fonctionnaires au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Le conseil municipal prend acte de ce nouveau régime indemnitaire.

Un groupe de travail doit se réunir le 4 novembre 2016 pour la mise en place de ce régime indemnitaire.

### **Commande de deux panneaux de lieu-dit**

Pour faire suite à la demande de deux propriétaires sur la commune adressée à Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, unanime, autorise M. le Maire à commander deux panneaux de lieu-dit :

✓ La Chartrie

✓ Le Champ de l'Air

### **Compte rendu de gestion Assainissement, année 2015**

Monsieur le Maire donne connaissance au conseil municipal du compte rendu de gestion d'assainissement pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2015.

Le Conseil Municipal, prend acte du compte rendu de gestion d'assainissement 2015.

### **Remboursement visite médicale Permis poids lourds**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre du renouvellement du permis de conduire poids lourds de l'agent du service technique, l'agent technique doit passer une visite médicale obligatoire.

Compte tenu que le permis poids lourds est nécessaire pour les besoins du service, Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir procéder au remboursement de cette visite, soit la somme de 33,00 € à l'agent titulaire du service technique.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide avec 11 voix POUR et une abstention, de rembourser à l'agent concerné les honoraires médicaux dans le cadre de la visite pour le renouvellement du permis poids lourds.

### **Travaux 2017**

Suite à sa réunion du 7 octobre 2016, la commission des travaux propose que soit réalisés en 2017 :

-des travaux de voirie sur les routes communales de (ligron) (Saint Jean de la Motte), rue principale (ralentissement de la circulation, place de la Mairie vers église.

-la mise aux normes des toilettes à la salle des fêtes, ainsi que les dessous de toit et un réaménagement de la cuisine.

-Eventuellement changement du véhicule communal

M. Colombel rappelle que le conseil municipal s'est également engagé à réaliser un diagnostic éclairage public qui sera suivi de travaux.

### **Dénomination du lotissement communal- 4 lots à bâtir**

Vu la délibération n°19 2016 décidant de la création d'un budget annexe pour un projet de création d'un lotissement communal sur une partie la parcelle AB 135,

Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu d'attribuer un nom à ce nouveau lotissement. Deux noms sont proposés au vote du conseil municipal :

-Clos Louis Simon

-Résidence Louis Simon

Le conseil Municipal décide de nommer le futur lotissement : *Clos Louis Simon*

### **Permis d'Aménager**

Le conseil municipal autorise M. le Maire ou son représentant à déposer une demande de permis d'aménager pour le futur lotissement Clos Louis Simon.

### **Devis permis d'Aménager**

Le conseil municipal valide à l'unanimité le devis du cabinet Air & Géo, Géomètres experts Fonciers à Sablé sur Sarthe, d'un montant de 3 960€ HT, pour la réalisation du dossier administratif de permis d'aménager du lotissement.

### **Politique Energie Climat : Autorisation au Pays Vallée du Loir de signer des conventions de données énergétiques et de données précarité énergétique - PRECARITER**

Le conseil municipal de La Fontaine Saint Martin, après en avoir délibéré,

✓ Autorise le Pays Vallée du Loir dans le seul but :

D'élaborer, suivre ou réviser le Plan-Climat (Plan Climat Energie Territorial-Plan Climat Air Energie Territorial), ou pour toutes autres actions en lien avec la politique énergie-climat,

à signer les conventions de partenariat suivantes avec ENEDIS :

- Convention de données énergétiques
- Convention de données précarité énergétique - PRECARITER

L'ensemble des données sera remis au Pays Vallée du Loir par la société ENEDIS. Ces données seront ensuite transmises aux communes.

### **Informations**

#### **Plan Climat Air Energie Territorial Pays Vallée du Loir**

M. Colombel donne lecture du compte rendu de la dernière réunion du 6 octobre 2016 concernant l'élaboration d'un PCAET.

Le Plan Climat fera l'objet d'une validation au niveau national et par l'ADEME

Objectif de ce plan : doter le territoire d'une véritable stratégie et d'une politique transversale pour :

- Décliner en Vallée du Loir les objectifs nationaux et régionaux: économies d'énergie, réduction des émissions de gaz à effet de serre et développement des énergies renouvelables
- Adapter le territoire à l'évolution du climat
- Améliorer la qualité de l'air

#### **Cantine scolaire**

M. Colombel donne lecture au conseil municipal des comptes rendu des dernières réunions de la commission cantine scolaire qui ont eu lieu les 30 septembre et 13 octobre derniers :

- Prix de revient d'un repas pour l'année scolaire 2015-2016 : 6,48€
- Le rehaussement du réfrigérateur de la cuisine est à faire rapidement
- Rentrée scolaire 2016-2017 : l'effectif des enfants déjeunant à la cantine est en hausse, quelques (grands) élèves devront déjeuner au premier service
- Installation d'une cellule de refroidissement
- Amélioration dans l'élaboration des menus (plus adapté au gout des enfants)
- Disfonctionnement de la friteuse

Le conseil municipal prend acte.

#### **Collecte des OM**

La distribution des bacs par le Syndicat Mixte Val de Loir sur notre commune aura lieu les 7 et 8 novembre 2016.

La collecte sera effectuée le vendredi (excepté le secteur des Quatre Vents et le secteur de La Monavril) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017. Les calendriers seront disponibles en mairie début décembre.

#### **Droit de Préférence - vente d'une parcelle**

Dans le cadre du droit de préférence institué par l'article L331-24 du code forestier, les notaires associés Réseau Notaires & conseils, informe M. le Maire que la commune a la possibilité d'acquérir une parcelle en nature de futaie cadastrée n° C 154 pour 50a 47ca. Le conseil municipal invité à se prononcer, après en avoir délibéré, renonce à acquérir ce bien.

#### **Informations concernant la fusion des 3 intercommunalités au 1<sup>er</sup> janvier 2017**

Le Maire informe l'assemblée qu'une présentation de la future structure intercommunale et les enjeux liés à la fusion des trois intercommunalités aura lieu le 3 novembre prochain au Lude.

Les conseils municipaux devront prochainement délibérer sur le siège social, le nom du futur EPCI, les compétences obligatoires, la fiscalité professionnelle unique.

### **Pacte régional pour la ruralité**

M. le Maire informe le conseil municipal que les communes peuvent solliciter des aides financières de la région :

1-Fonds Régional de Développement des Communes : l'objectif de ce fonds est de répondre aux besoins d'urgence des Communes, confrontées à la nécessité de réaliser un équipement ou un service public de proximité occasionnée par une demande de la population. Il s'agit de soutenir des projets d'intérêt local.

2-Accompagnement des territoires qui s'engagent en faveur de la construction ou de la rénovation de leurs écoles : l'objectif de cette enveloppe est de pouvoir répondre aux besoins des communes par un soutien financier à la construction ou la rénovation de leur école ainsi qu'aux bâtiments qui y sont liés.

### **Présentation du Pole d'Equilibre Territorial (PETR) et du Contrat de Ruralité**

M. le Maire informe l'assemblée qu'une présentation du PETR et du Contrat de Ruralité aura lieu le vendredi 25 novembre 2016, 19h15 à Luché-Pringé.

Le contrat de ruralité structure les politiques publiques territorialisées. Il coordonne les moyens techniques, humains et financiers afin d'accompagner la mise en œuvre d'un projet de territoire. Ce contrat permet de fédérer les partenaires institutionnels, économiques et associatifs dans les territoires ruraux et donne plus de force et de lisibilité aux politiques publiques pour en décupler les effets.

Ce sont les Pôles d'Equilibre Territoriaux et Ruraux (PETR) qui portent les contrats de ruralité qui s'articulent autour de six volets : l'accès aux services et aux soins, la revitalisation des bourgs-centres, l'attractivité du territoire, la mobilité, la transition écologique et la cohésion sociale.

### **Conseil d'école**

Mme BRETIGNOL donne lecture au conseil municipal du compte rendu du conseil d'école qui s'est tenu le 13 octobre 2016. Le conseil municipal en prend acte.

### **Conseil Municipal Jeunes**

Mme AbyGaelle rappelle que les élections pour le renouvellement du conseil municipal des jeunes sont prévues le 30 octobre 2016.

Les jeunes de 7 à 16 ans domiciliés ou scolarisés sur la commune ont été sollicités à participer à la réunion du 21 octobre 2016 d'organisation de ces élections.

### **Dates à retenir**

*11 novembre* : manifestation patriotique communes de La Fontaine Saint Martin et Cerans-Foulletourte

*12 novembre* à confirmer : inauguration des travaux de la mairie et de l'école

*9 décembre* : pot de fin d'année offert par la municipalité

*6 janvier 2017* : vœux du Maire